FRC. 3,23414,1,A

Mathieu de la Cour

Case
FRC
28170

TESTAMENT

DE

M. FORTUNÉ RICARD.

THE NEWBERRY
LIBRARY

6

TESTAMENT

DE

M. FORTUNÉ RICARD,

Maître d'Arithmétique à D**.

Lu & publié à l'audience du bailliage de cette ville, le 19 Août 1784.

1785.

TESTAMENT

DE

[illegible] POLICRATE HIGGARD,

Maître d'Académie, [illegible] D**.

[illegible]
de [illegible].

1783.

TESTAMENT

DE M. FORTUNÉ RICARD,

Maître d'Arithmétique à D**.

AU NOM DE DIEU & ſous l'invocation de la ſainte vierge & de ſaint Fortuné, mon patron, moi Fortuné Ricard, maître d'arithmétique à D**, ai fait mon teſtament ainſi qu'il ſuit . . . .

Les exécuteurs teſtamentaires, qui font imprimer ce teſtament pour remplir les intentions de feu M. Fortuné Ricard, ne jugent pas qu'il ſoit néceſſaire de publier les diſpoſitions particulieres qui ne concernent que ſa famille. Après avoir diſpoſé de ſon patrimoine avec ſageſſe, voici comment le teſtateur s'exprime quant au legs qui intéreſſe le public :

IL me reſte maintenant à déclarer mes intentions à l'égard de la promeſſe de 500 livres

ſouſcrite en ma faveur par M. P. . . ., banquier de cette ville. Cette ſomme provient originairement d'un don qui me fut fait, par Proſper Ricard, mon très-honoré grand-pere, lorſque j'entrois dans ma huitieme année. Il m'enſeignoit alors les principes d'écriture & de calcul. Après m'avoir montré que les intérêts joints d'année en année à un capital qui dort, formoient, au bout de cent ans, plus de cent trente & une fois la premiere miſe (*), voyant que j'écoutois cette leçon avec la plus grande attention, il tira 24 livres de ſa poche, & me dit avec un enthouſiaſme qui eſt encore préſent à ma mémoire: « Mon enfant, ſouviens toi, tant que tu vivras, » qu'avec l'économie & le calcul rien n'eſt im- » poſſible à l'homme. Voila 24 livres que je » te donne : je veux que tu les portes chez un » négociant de nos voiſins, qui les prendra » dans ſon commerce par complaiſance pour » moi. Tous les ans tu y joindras les intérêts » ſans jamais y toucher. A ta mort tu en em- » ploieras le produit en bonnes œuvres pour » le repos de ton ame & de la mienne ».

J'ai exécuté cet ordre fidellement, &, pendant ma vie, j'ai fait bien des projets pour l'emploi

(*) Voyez la table juſtificative jointe à ce teſtament, N°. I.

de cette ſomme. Aujourd'hui, que j'ai près de 71 ans, elle monte à 500 livres; mais comme il faut enfin ſe borner, je veux qu'elle ſoit partagée en cinq portions de 100 livres chacune, auxquelles on continuera de joindre chaque année les intérêts, & qui ſeront employées ſucceſſivement ainſi qu'il ſuit :

1°. Dans cent ans, la premiere ſomme de 100 liv. ſe trouvera portée à plus de 13100 liv. (*) Sur cette ſomme, on formera un prix de 4000 livres pour la meilleure diſſertation théologique, dans laquelle on aura prouvé la légitimité des intérêts des prêts de commerce. On donnera auſſi trois médailles de 600 livres chacune aux trois diſſertations qui auront approché de plus près du mérite de la diſſertation couronnée. Le ſurplus des 13100 livres ſera employé à faire imprimer la premiere diſſertation & l'extrait des autres. Il en ſera envoyé des exemplaires *gratis* à tous les évêques, curés & confeſſeurs du royaume. J'avois eu l'intention d'en faire faire auſſi l'envoi dans les pays étrangers : mais on m'a fait obſerver que toutes les univerſités du

(*) Voyez les tables, N°. 2 & 3.

monde chrétien, à l'exception de celles de France, avoient reconnu ſolemnellement la légitimité des intérêts des prêts de commerce (*), & que ce n'étoit donc plus que dans ce royaume qu'il étoit néceſſaire d'éclaircir une queſtion de morale ſi intéreſſante pour la proſpérité des états.

2°. CENT ans après, une ſeconde ſomme de cent livres, montant avec les intérêts à plus d'un million ſept cent mille livres (**), ſera employée à fonder à perpétuité quatre-vingt prix, de mille livres chacun, qui ſeront diſtribués chaque année par les différentes académies du royaume, ſavoir : quinze prix pour les actions vertueuſes, quinze pour les ouvrages de ſcience & de littérature, dix ſur des queſtions d'arithmétique & de calcul, dix pour les nouveaux procédés en agriculture, qui ſe trouveront confirmés par les meilleures récoltes,

(*) Voyez les approbations des univerſités d'Alcala, de Salamanque, d'Ingolſtad, de Fribourg en Briſgaw, de Mayence, de Cologne & de Treves, imprimées à la ſuite du *traité de l'uſure & des intérêts. Lyon, Bruyſet-Ponthus.* 1776, *in*-12. Les cinq premieres de ces approbations ont été dépoſées dans les archives du conſulat de la ville de Lyon.

(**) Voyez les tables, N°. 2 & 4.

dix

dix pour les chef-d'œuvres des beaux arts, & dix pour des courſes, jeux d'adreſſe & autres exercices propres à développer les forces & l'agilité du corps, & à ramener parmi nous le goût de la gymnaſe ſi eſtimée chez les Grecs, & qui a formé tant de héros.

3°. Cent ans après, ſur une autre ſomme de cent livres, montant avec les intérêts à plus de deux cent vingt-ſix millions, il ſera prélevé cent quatre-vingt-ſeize millions pour établir dans les lieux les plus conſidérables de la France, cinq cent caiſſes patriotiques de prêt gratuit, dont la plus conſidérable ſera fixée à dix millions de fonds, & les moindres à cent mille livres. Ces caiſſes ſeront adminiſtrées, dans chaque lieu, par un bureau compoſé des citoyens les plus honnêtes & les plus zélés, & employées ſoit en prêts pour ſecourir les malheureux, ſoit en avances pour faire fleurir l'agriculture, le commerce & l'induſtrie.

Les trente millions reſtans ſeront employés à fonder douze *Muſées* dans les villes de Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Rennes, Lille, Nancy, Tours, Dijon, Toulouſe, Aix & Gre-

noble. Chacun de ces Muſées ſera placé à l'extrémité la plus agréable de la ville. On emploiera 500 mille livres pour chaque bâtiment & pour l'acquiſition des fonds dépendans, qui formeront des jardins de botanique & d'arbres fruitriers, des potagers & de vaſtes promenades. Chaque Muſée aura cent mille livres de rente; quarante hommes de lettres ou artiſtes d'un mérite ſupérieur y ſeront logés & nourris. Ils ſe diviſeront en quatre tables, pour que leurs repas ſoient gais, ſans être trop bruyans. Ils auront dans chaque Muſée ſix ſecretaires, un deſſinateur & un graveur à leurs ordres, & quatre voitures dont ils diſpoſeront chacun à leur tour. On réſervera, dans le bâtiment, une ſalle de concert, un théatre, un laboratoire de chymie, un cabinet d'hiſtoire naturelle, une ſalle d'expériences de phyſique & une grande galerie pour la bibliotheque commune. En formant chaque établiſſement, on emploiera cent mille livres pour la bibliotheque & cent mille livres pour les cabinets d'hiſtoire naturelle & d'inſtrumens de phyſique. On réſervera enſuite chaque année dix mille livres pour l'entretien & l'accroiſſement de ces trois objets (*).

(*) Voyez la table, N°. 5.

Les bibliotheques ſeront ouvertes au public tous les jours. Vingt membres du Muſée ſeront tenus de donner des cours publics & gratuits des langues étrangeres, de toutes les ſciences & de tous les arts. Les vingt autres s'occuperont à des ouvrages utiles. On ne ſera admis au Muſée qu'après avoir fait preuve, non de nobleſſe, mais de mœurs, & de n'avoir jamais avili ſa plume par des écrits contre la religion & le gouvernement, ni par des ſatyres contre aucun citoyen. En y entrant on prêtera ſerment de préférer la vertu, la vérité, la patrie à tout, & le bien général des lettres à ſa propre gloire. Les ouvrages des membres du Muſée ſeront imprimés aux frais de l'établiſſement, &, ces frais prélevés, le produit appartiendra en entier aux auteurs.

4°. CENT ans après, la quatrieme ſomme de cent livres, montant avec les intérêts à près de trente milliards, ſera employée à faire bâtir, dans les ſituations les plus agréables qu'on pourra trouver en France, cent villes de cent cinquante mille ames chacune (*). Les moyens de peu-

(*) Voyez la table, N°. 6.

pler ces nouvelles villes, de les gouverner & de les faire fleurir, ſont développés dans un mémoire qui ſera annexé au préſent teſtament. (*). Il réſultera en peu de temps, de ce ſeul article, une augmentation de quinze millions d'habitans dans le royaume & un doublement de conſommation, dont j'eſpere que les économiſtes me ſauront quelque gré.

Je ſais que tout le numéraire de l'Europe ne ſuffiroit pas pour former ces trente milliards, & qu'il ſeroit impoſſible de trouver des placemens ſolides pour des ſommes ſi fortes en argent, c'eſt pourquoi je laiſſe à la diſcrétion de mes exécuteurs teſtamentaires de fixer quand il conviendra de convertir l'argent en immeubles. Le revenu de ces immeubles ſera placé en argent, ou réaliſé auſſi en d'autres immeubles afin que mes diſpoſitions puiſſent être remplies dans leur temps ſans aucune difficulté.

Je me ſuis aſſuré, par les calculs les plus exacts,

(*) Les exécuteurs teſtamentaires n'ont pas encore décidé s'ils feroient auſſi imprimer ce mémoire, qui eſt fort étendu, & contient des vues qu'on pourroit quelquefois taxer d'originalité. Les affaires plus inſtantes de la ſucceſſion ne leur ont pas encore permis d'en achever l'examen. Au reſte, rien ne preſſe à cet égard, les villes dont il s'agit ne devant être conſtruites que dans quatre cens ans.

que loin de gêner la circulation du numéraire, mes dispositions lui donneront plus d'activité. Le placement en immeubles contribuera aussi bientôt à en faire hausser la valeur, & quand toutes ces précautions vivifiantes auront tellement produit leur effet, qu'il ne se trouvera presque plus de propriétaire en France qui veuille vendre ses immeubles, on cherchera des placemens chez les nations voisines.

5°. ENFIN quant à la derniere somme de cent livres, montant avec tous les intérêts de cinq cent ans à plus de trois mille neuf cent milliards (*), il en sera fait l'emploi suivant.

SIX milliards seront consacrés à payer la dette nationale de la France, sous la condition que les Rois, nos bons seigneurs & maîtres, seront suppliés de permettre qu'à l'avenir les contrôleurs généraux subissent, avant d'entrer en place, un examen préalable sur l'arithmétique.

DOUZE milliards seront employés de même à payer la dette de l'Angleterre. Je suppose,

(*) Voyez les tables, N°. 2 & 7.

comme on le voit, que ces deux dettes nationales n'auront fait que doubler avant ce temps. Ce n'eſt pas que je doute du talent de certains miniſtres pour les porter bien plus haut, mais leurs opérations en ce genre ſe trouvent ordinairement contrariées par une infinité de circonſtances, ce qui me fait préſumer que ces dettes ne feront, au plus, que doubler. Au reſte, ſi elles montoient à quelques milliards de plus, je déclare que j'entends qu'elles ſoient payées en entier, & mon intention n'eſt point qu'un projet louable reſte ſans exécution pour une bagatelle de plus ou de moins.

Je ſupplie les Anglois de ne pas refuſer cette légere marque de ſouvenir d'un homme qui, à la vérité, eſt né François, mais qui eſtimoit ſincérement leur nation, & qui ſur-tout à toujours été l'admirateur du magnifique ouvrage que Newton, leur compatriote, a intitulé *Arithmétique univerſelle.* Je deſirerois bien qu'en reconnoiſſance de ce legs, la nation angloiſe conſentit à appeller les François *ſes voiſins* & non ſes *ennemis naturels*, qu'elle voulût ſentir que ce n'a jamais été la nature qui a rendu les hommes ennemis des autres hommes, que les haines nationales, les prohibitions de commerce & ſur-tout les guerres proviennent toujours d'une

monſtrueuſe erreur de calcul : mais je n'oſe rien exiger à cet égard. Il faut tout attendre du temps, & lorſqu'on à le bonheur de rendre quelque ſervice, c'eſt lui ôter tout ſon prix que d'y mettre des conditions qui peuvent gêner & contrarier ceux que l'on a voulu ſervir.

TRENTE milliards ſeront employés à faire les fonds d'une rente de quinze cents millions à partager en temps de paix entre toutes les puiſſances de l'Europe. En temps de guerre, la portion de l'agreſſeur ou des agreſſeurs ſera donnée à ceux qui auront été attaqués injuſtement, ce qui engagera peut-être les ſouverains à faire quelques réflexions avant d'entreprendre des guerres injuſtes. Pour fixer la proportion ſelon laquelle cette rente ſera partagée entre les différentes nations, on s'en tiendra à l'état de leur population. Elles en rapporteront tous les dix ans des dénombremens exacts, d'après leſquels cette répartition ſera fixée par une diete compoſée des députés de toutes les nations, ſauf aux ſouverains qui deſireroient une portion plus conſidérable à favoriſer chez eux, de toutes leurs forces, la population.

Je laiſſe à la ſageſſe de mes exécuteurs teſtamentaires, le ſoin d'étendre ſur les autres

parties du monde, le bénéfice de cette diſpotion, & ſi, par ce moyen, ils eſperent de réuſſir à éteindre, dans le monde entier, la fureur abſurde & barbare de la guerre, je conſens volontiers qu'ils y conſacrent encore cent milliards.

Je veux qu'il ſoit offert, à Sa Majeſté, le roi de France, ſix milliards, ſavoir : un milliard pour remplacer le produit des loteries, ſorte d'impôt ſur les mauvaiſes têtes qui contribue infailliblement à les rendre beaucoup plus mauvaiſes ; un milliard pour racheter tous les charges inutiles, qui ont le triſte inconvénient de perſuader à beaucoup de gens, qu'il ſuffit, pour acquitter ſa dette envers la patrie, d'occuper une charge ſans fonctions, & que c'eſt être quelque choſe que de porter un titre vuide de ſens ; un milliard pour racheter auſſi les charges qui ſont, au contraire, trop importantes, pour que leur vénalité ſoit abſolument ſans danger ; un milliard pour former à Sa Majeſté un domaine digne de ſa couronne & ſuffiſant pour les dépenſes de ſa cour, en ſorte que la nation puiſſe voir clairement que les impôts, pris ſur elle, ſont réſervés uniquement pour les dépenſes nationales. Les deux autres milliards formeront un fonds dont

Sa

Sa Majeſté emploiera la rente en penſions & en bienfaits. Par ce moyen, ſi quelquefois ces bienfaits venoient à tomber ſur des intrigans ſans mérite, la nation n'aura du moins rien à dire ſur l'emploi d'une ſomme qui ne ſera pas formée du produit des impôts & du ſang des laboureurs.

Je deſtine un milliard pour ajouter mille livres à la portion congrue de tous les curés du royaume, & ſix cents livres à celle de leurs vicaires, à condition qu'ils ſupprimeront toute quête dans leurs paroiſſes, & n'exigeront plus d'honoraires pour leurs meſſes. J'avois eu quelque envie de leur propoſer de ſupprimer auſſi les rétributions des baptêmes, mariages & enterremens, mais j'ai conſidéré que ces fonctions n'étoient pas uniquement religieuſes, qu'elles tenoient à l'ordre civil; qu'à ce titre les curés pouvoient, ſans inconvénient, recevoir une rétribution qui, dans le fait, eſt plus modique que celle qu'exigeroit à leur place tout autre officier public. D'ailleurs cette rétribution rend peut-être ce ſervice plus exact, plus empreſſé de leur part, & moins gênant pour la délicateſſe de quelques-uns de ceux qui le reçoivent.

La néceſſité d'aſſurer le paiement des nourrices, le deſir qu'on pût y parvenir ſans attenter à la liberté des peres, & ſans achever ainſi la ruine de ceux que leur pauvreté a déja mis hors d'état de les payer, m'a inſpiré l'idée d'aller à la racine du mal. Je deſtine en conſéquence deux milliards pour former, à tous les enfans qui naîtront dans le royaume, une rente de dix livres par mois, juſqu'à l'âge de trois ans; cette rente ſera portée à trente livres pour les enfans qui ſeront nourris par leurs propres meres. Je n'en excepte pas même les enfans des riches. J'invite au contraire leurs parens à recevoir ſans répugnance cette rétribution comme un prix d'honneur accordé à la paternité & aux ſoins de l'amour maternel, ſauf à eux à l'employer en bonnes œuvres, s'ils le jugent à propos.

Je deſtine quatre milliards à faire l'acquiſition des grandes poſſeſſions les plus mal cultivées, qui ſe trouveront dans le royaume. On les diviſera en 500 mille petits héritages ou bénéfices ruraux de quatre ou cinq arpens chacun, où l'on fera bâtir autant de maiſons propres & ſaines. Ces 500 mille bénéfices ruraux ſeront donnés en pur don, à autant de payſans mariés,

choisis dans chaque paroisse par un sénat, composé des dix payſans les plus âgés. Le curé ſera le préſident de ce ſénat. Les poſſeſſeurs des nouveaux héritages ſeront tenus d'y faire leur unique réſidence, de les cultiver par leurs mains & par celles de leur famille, & de juſtifier chaque année des améliorations qu'ils y auront faites. Ces bénéfices ſeront héréditaires, mais ſous la condition qu'ils ne ſeront jamais diviſés & qu'on n'en réunira jamais deux dans la même main. Lorſqu'un poſſeſſeur mourra ſans laiſſer ni femme, ni enfans, freres, ſœurs, neveux ou nieces, vivans & travaillans avec lui depuis trois ans, le bénéfice ſera déclaré vacant & donné de nouveau par le ſénat de la paroiſſe au payſan qui paroîtra le mériter le mieux.

Je veux qu'on emploie deux milliards à faire ſucceſſivement l'acquiſition de toutes les terres ſeigneuriales qui ſe trouveront à vendre, & qu'on en affranchiſſe gratuitement les vaſſaux de toute ſervitude & redevance. Les châteaux & les fonds ſeront revendus ou donnés à d'autres ſeigneurs, pour obtenir de même l'affranchiſſement de leurs vaſſaux.

On emploiera ſix milliards à fonder, dans

toutes les paroiſſes des campagnes, des maiſons d'éducation, ſelon le plan de l'auteur des *Vues patriotiques ſur l'éducation du peuple.* Si dans l'exécution, comme je n'en doute pas, ce plan d'un homme de génie & d'un excellent citoyen, ſe trouvoit avoir beſoin de quelques légeres modifications; c'eſt ce dont on jugera par l'exécution même, & l'on fera toutes celles qui ſeront vraiment néceſſaires.

Je deſtine vingt milliards à fonder, dans le royaume, quarante mille maiſons de travail, ou atteliers publics, qui auront chacun, depuis dix mille juſqu'à cinquante mille livres de rente. Chaque homme ou femme aura droit de s'y préſenter à toute heure pour y être nourri & occupé. Du reſte, je n'explique point quel ſera le régime de ces maiſons. J'eſpere que les idées qu'on commence à ſe former de ces établiſſemens ſe perfectionneront, avant l'époque fixée pour ceux-ci, & qu'on ſentira enfin, que s'il eſt dangereux, ridicule & inſenſé de donner des aumônes en argent à un mendiant valide, la ſociété n'a aucun droit de le priver de ſa liberté & de le punir, tandis qu'elle ne lui offre aucune autre reſſource pour gagner ſa vie, ou du moins qu'elle ne lui offre aucun moyen ſimple

& assuré pour découvrir de quelle ressource il pourroit user.

J'invite les administrateurs de ces atteliers publics, à donner la plus grande faveur aux genres de travaux qui pourroient être exécutés par les femmes. Ce sexe si cher aux ames sensibles, a été négligé ou opprimé par toutes nos institutions. Toutes les séductions semblent conspirer contre sa vertu. Le besoin le précipite malgré lui dans un abyme où il est enchaîné & puni par le mépris & le malheur. Une femme consomme un peu moins qu'un homme : mais le bas prix qu'on met à son travail est hors de toute proportion. Cependant sa patience & son adresse la dédommagent presque de la portion de force que la nature lui a refusée. Que les atteliers publics donnent l'exemple de payer mieux le travail des femmes, bientôt la concurrence fera hausser par-tout le prix de leurs journées ; les mœurs y gagneront, & les femmes seront plus estimées & plus heureuses.

Il y a en France beaucoup de maisons de force, où leur libertinage est durement puni, & où il n'est suspendu que pour un temps, parce que la contrainte ne corrige jamais. Pourquoi n'y en a-t-il pas une seule où une fille trop

foible, mais au déſeſpoir, puiſſe ſe préſenter d'elle-même & dire : *Le vice m'offroit de l'or : je ne demande que du travail & du pain. Par pitié pour mon repentir affermiſſez mes pas ; ouvrez moi un aſyle où je puiſſe pleurer ſans être vue, expier des fautes dont le remords me pourſuit & m'accable, & recouvrer une ombre de paix.* Une maiſon ſemblable n'exiſte nulle part. Je deſtine un milliard a en établir par-tout où on le jugera néceſſaire.

Les pieges tendus par le vice, engloutiroient moins de victimes, ſi la patrie offroit plus de reſſources à la beauté indigente. Nous avons une infinité d'établiſſemens pour la nobleſſe, & ils font honneur à la généroſité de nos peres : mais pourquoi n'en avons-nous aucun en faveur de la beauté ? Je veux qu'on emploie deux milliards à établir dans le royaume cent hoſpices, qui ſeront nommés HOSPICES DES ANGES. On admettra dans chacun cent filles choiſies dans le peuple, de la figure la plus intéreſſante & de l'âge de ſept à huit ans. Elles y recevront l'éducation la plus parfaite à l'égard des mœurs, des connoiſſances utiles & des talens agréables. Elles pourront en ſortir à l'âge de dix-huit ans pour ſe marier, & elles recevront

chacune alors une dot de quarante mille livres. Je ne veux pas qu'on puiſſe ni leur reprocher leur défaut de fortune ni les épouſer par intérêt. On partagera entre leurs parens une rente de deux mille livres, pour les mettre à l'abri des tentations de l'extrême miſere. Celles qui ne ſe marieront pas à dix-huit ans, reſteront à l'hoſpice des anges juſqu'à leur majorité. Chaque année, au mois de mai, toutes ces jeunes filles, vêtues de blanc & couronnées de roſes, formeront une proceſſion ſolemnelle au ſon d'une muſique douce & légere. A l'exception de cette fête, elles paroîtront rarement en public & s'occuperont dans leur aſyle à tout ce qui peut les rendre dignes de devenir un jour des épouſes eſtimables & d'excellentes meres de famille.

Pour les former à l'économie domeſtique, je deſirerois qu'après leur avoir donné les notions les plus exactes de tous les genres de dépenſes, on leur propoſât de temps en temps, par forme de concours, des queſtions auxquelles elles ſeroient obligées de donner des réponſes raiſonnées & par écrit, par exemple : ſi dans telle ou telle poſition, vous aviez tel ou tel revenu, combien en deſtineriez-vous pour votre table, pour votre loyer, pour votre entretien, pour l'éducation de vos enfans ? Combien

voudriez-vous avoir de domeſtiques ? Que réſerveriez-vous pour des maladies ou des dépenſes imprévues ? Que pourriez-vous conſacrer au ſoulagement des malheureux ou à des dépenſes d'utilité publique ? Si votre revenu dépendoit en tout ou en partie d'un avantage paſſager ou d'une place qui ne fût pas aſſurée, que dépenſeriez-vous annuellement ? Que réſerveriez-vous pour en former des capitaux ? &c. &c. Des prix donnés publiquement aux meilleures réponſes faites à ces ſortes de queſtions, formeroient, ce me ſemble, un exercice auſſi intéreſſant & plus utile que la plupart des proverbes & des petites comédies qu'on fait jouer aux jeunes perſonnes, dont l'éducation eſt la plus ſoignée.

Les honneurs rendus aux grands hommes, m'ont toujours paru le moyen le plus ſûr d'en produire de nouveaux. Je deſtine un milliard à faire placer dans les hôtels de toutes les villes du royaume, ou dans d'autres lieux convenables, des ſtatues, des buſtes, des médaillons & d'autres monumens, ainſi que pour faire frapper des médailles en l'honneur des hommes célebres qu'elles auront vu naître. Je veux que ces hommages publics ne leur ſoient rendus que dix ans après leur mort & qu'ils ſoient décernés à leur mémoire

par

par un tribunal composé des citoyens les plus intégres, les plus éclairés, les plus dignes de fixer les rangs, sans se laisser éblouir par de fausses vertus.

On a cru pendant un temps que le plus grand service qu'on pouvoit rendre à la patrie & à l'humanité, étoit de fonder des hôpitaux. On commence depuis quelques années à reconnoître que l'air pestilentiel qu'on y respire, double le danger des maladies. Je veux que dix milliards soient employés à établir dans chaque paroisse du royaume des maisons de santé, composées d'un médecin, un chirurgien & un nombre convenable de sœurs de charité ou gardes malades. Ces maisons fourniront *gratis* tous les secours, alimens ou remedes dont les malades pourront avoir besoin dans leur domicile, & l'on ne transportera dans la maison de santé que ceux qu'il seroit impossible d'assister chez eux.

Je n'ai jusqu'à présent indiqué l'emploi que d'environ deux cent milliards. Il reste plus de trois mille sept cent milliards, pour lesquels je m'en rapporte à la sagesse de mes exécuteurs testamentaires.

Je les invite à faire dans toutes les villes l'acquisition des maisons qui nuisent à la voie

publique, & à les faire abattre ; à multiplier les places, les quais, les fontaines, les jardins & tout ce qui peut ajouter à la ſalubrité de l'air ; à faire deſſécher les étangs, défricher les landes, creuſer le lit des rivieres qu'on pourroit rendre navigables ; à les réunir par des canaux de communication ; en un mot, à employer tous les arts pour achever de remplir le vœu de la nature qui ſemble avoir deſtiné la France à être le ſéjour le plus délicieux de l'univers.

J'eſpere que tous les bons citoyens ſe prêteront à guider mes exécuteurs teſtamentaires dans le choix des établiſſemens utiles qui reſteront à former. Je les invite à publier toutes les idées que le zele & le patriotiſme pourront leur inſpirer, avec la certitude conſolante qu'elle ſeront exécutées un jour & que les fonds ne manqueront pas.

Je nomme pour exécuteurs teſtamentaires les plus chers & les meilleurs de mes amis MM. . . .

Ici le teſtateur nomme ſix exécuteurs teſtamentaires qui ne jugent pas encore à propos de ſe faire connoître, & il continue ainſi :

. . . Je les prie de s'aſſembler en comité toutes les fois que les affaires de ma ſucceſſion l'exigeront. En cas de partage d'opinions, le plus âgé aura une voix de plus pour le lever. Lorſque

l'un d'eux viendra à mourir, je prie les autres de choisir aussi-tôt, pour le remplacer, le citoyen le plus zélé, le plus honnête, le plus désintéressé qu'ils pourront connoître, & ainsi à pérpétuité.

J'espere que ces Messieurs voudront bien, dans les commencemens où les placemens seront faciles & donneront peu d'embarras, s'en occuper par amour pour moi & pour le bien public. J'ai prévu que dans la suite, les sommes étant considérablement augmentées, ces placemens exigeroient des voyages & des faux frais considérables. C'est pourquoi j'ai laissé sur la seconde somme un rompu de 125 mille livres, sur la troisieme 711 mille livres, & sur la quatrieme 32 millions, que je les prie d'accepter en dédommagement de leurs frais & de leurs soins extraordinaires. Je les exhorte à préférer dans tous les temps les placemens qui, sans exposer la sûreté des fonds, offriront l'avantage de rendre service à quelqu'un & quelque utilité publique ou particuliere.

Si la réduction du taux de l'intérêt ou quelque perte imprévue, venoit à porter atteinte aux fonds que je laisse, je veux néanmoins que toutes les dispositions ci-dessus soient remplies, mais qu'on en retarde seulement l'exécution à proportion du vuide que ces accidens auront causé.

Puiſſe le ſuccès de ces divers établiſſemens faire un jour répandre quelques larmes ſur ma tombe ignorée ! & ſur-tout puiſſe l'exemple de ce foible tribut, offert à la patrie par un ſimple particulier (*), réveiller l'émulation des princes, des citoyens couronnés, des corps qui vivent toujours, & les engager à tourner quelques regards vers ce moyen nouveau, mais puiſſant & infaillible de travailler pour la poſtérité !

FIN.

(*) Pendant l'impreſſion de ce teſtament, la Gazette de France vient d'annoncer un legs du même genre, qui prouvera à nos lecteurs que les idées de cette eſpece peuvent quelquefois ſe réaliſer :

« On lit dans quelques-uns de nos papiers un fait aſſez ſingulier. » Le juge Normand de Norwich, mort en 1724, avoit fait un » teſtament par lequel il léguoit une ſomme de 4000 livres ſterl. » pour bâtir, 60 ans après, une école de charité, à la fonda- » tion de laquelle on emploieroit le fonds & les intérêts ac- » cumulés pendant cet intervalle. Ses diſpoſitions ultérieures fixent » le nombre des éleves à 120, reglent les repas de tous les jours » de la ſemaine ; chacun doit avoir, le dimanche à dîner, une livre » de bœuf rôti, & le ſoir 10 onces de *plumb pudding*. Il confie » l'adminiſtration de cette école à l'évêque, au chancelier, au » doyen, auxquels on joindra deux députés de la ville, deux » du comté & huit eccléſiaſtiques. Le terme déterminé ponr l'exé- » cution de cette derniere volonté, eſt expiré depuis le mois de » mai ; la ſomme exiſte, & elle monte actuellement, par la réunion » du capital & des intérêts, à 74,000 livres ſterlings. »

Gazette de France, du vendredi 13 août 1784. N°. 65.

TABLES
JUSTIFICATIVES.

(N°. 1.)

TABLE du produit d'une ſomme de 100 liv., avec les intérêts à cinq pour cent, accumulés pendant cent ans.

Années.	l.	ſ.	d.
	100		
intérêts	5		
1re.	105		
	5	5	
2me.	110	5	
	5	10	3
3me.	115	15	3
	5	15	9
4me.	121	11	
	6	1	6
5me.	127	12	6
	6	7	6
6me.	134		
	6	14	
7me.	140	14	
	7		6
8me.	147	14	6
	7	7	6
9me.	155	2	
	7	15	
10me.	162	17	

Années.	l.	ſ.	d.
	162	17	
	8	2	9
11me.	170	19	9
	8	10	9
12me.	179	10	6
	8	19	6
13me.	188	10	
	9	8	6
14me.	197	18	6
	9	17	9
15me.	207	16	3
	10	7	9
16me.	218	4	
	10	18	
17me.	229	2	
	11	9	
18me.	240	11	
	12		6
19me.	252	11	6
	12	12	6
20me.	265	4	

Années.	l.	ſ.	d.
	265	4	
	13	5	
21me.	278	9	
	13	18	3
22me.	292	7	3
	14	12	3
23me.	306	19	6
	15	6	9
24me.	322	6	3
	16	2	3
25me.	338	8	6
	16	18	3
26me.	355	6	9
	17	15	3
27me.	373	2	
	18	13	
28me.	391	15	
	19	11	9
29me.	411	6	9
	20	11	3
30me.	431	18	

SUITE DU N°. 1.

Années.	l.	f.	d.
	431	18	
	21	11	9
31me.	453	9	9
	22	13	3
32me.	476	3	
	23	16	
33me.	499	19	
	24	19	9
34me.	524	18	9
	26	4	9
35me.	551	3	6
	27	11	
36me.	578	14	6
	28	18	6
37me.	607	13	
	30	7	6
38me.	638		6
	31	18	
39me.	669	18	6
	33	9	9
40me.	703	8	3
	35	3	3
41me.	738	11	6
	36	18	6
42me.	775	10	

Années.	l.	f.	d.
	775	10	
	38	15	6
43me.	814	5	6
	40	14	3
44me.	854	19	9
	42	14	9
45me.	897	14	6
	44	17	6
46me.	942	12	
	47	2	6
47me.	989	14	6
	49	9	6
48me.	1039	4	
	51	19	
49me.	1091	3	
	54	11	
50me.	1145	14	
	57	5	6
51me.	1202	19	6
	60	2	9
52me.	1263	2	3
	63	3	
53me.	1326	5	3
	66	6	3
54me.	1392	11	6

Années.	l.	f.	d.
	1392	11	6
	69	12	6
55me.	1462	4	
	73	2	
56me.	1535	6	
	76	15	3
57me.	1612	1	3
	80	12	
58me.	1692	13	3
	84	12	6
59me.	1777	5	9
	88	17	3
60me.	1866	3	
	93	6	
61me.	1959	9	
	97	19	3
62me.	2057	8	3
	102	17	3
63me.	2160	5	6
	108		3
64me.	2268	5	9
	113	8	3
65me.	2381	14	
	119	1	6
66me.	2500	15	6

SUITE DU Nº. 1.

Années.	l.	s.	d.
	2500	15	6
	125		9
67me.	2625	16	3
	131	5	9
68me.	2757	2	
	137	17	
69me.	2894	19	
	144	14	9
70me.	3039	13	9
	151	19	6
71me.	3191	13	3
	159	11	6
72me.	3351	4	9
	167	11	
73me.	3518	15	9
	175	18	9
74me.	3694	14	6
	184	14	6
75me.	3879	9	
	193	19	3
76me.	4073	8	3
	203	13	3
77me.	4277	1	6
	213	17	
78me.	4490	18	6

Années.	l.	s.	d.
	4490	18	6
	224	10	9
79me.	4715	9	3
	235	15	3
80me.	4951	4	6
	247	11	
81me.	5198	15	6
	259	18	9
82me.	5458	14	3
	272	18	6
83me.	5731	12	9
	286	11	6
84me.	6018	4	3
	300	18	
85me.	6319	2	3
	315	19	
86me.	6635	1	3
	331	15	
87me.	6966	16	3
	348	6	9
88me.	7315	3	
	365	15	
89me.	7680	18	
	384		9
90me.	8064	18	9

Années.	l.	s.	d.
	8064	18	9
	403	4	9
91me.	8468	3	6
	423	8	
92me.	8891	11	6
	444	11	6
93me.	9336	3	
	466	16	
94me.	9802	19	
	490	2	9
95me.	10293	1	9
	514	13	
96me.	10807	14	9
	540	7	6
97me.	11348	2	3
	567	8	
98me.	11915	10	3
	595	15	6
99me.	12511	5	9
	625	11	3
100me.	13136	17	

OBSERVATION.

On a trouvé, dans les papiers de feu M. Ricard, un grand nombre de tables assez curieuses, mais que nous ne joindrons point ici, parce qu'elles n'ont qu'un rapport indirect avec l'objet de son testament. Il avoit calculé le produit d'une somme de 100 livres, avec les intérêts de cent ans, selon les différens taux d'intérêts, & le résultat s'éloigne bien plus qu'on ne le croiroit de la proportion du taux même de l'intérêt.

L'intérêt à	4 p^{r} $\frac{o}{o}$ donne . . .	50	fois la mise.
à	5 p^{r} $\frac{o}{o}$	131	
à	6 p^{r} $\frac{o}{o}$	349	
à	10 p^{r} $\frac{o}{o}$	13,771	

D'où il résulte que par des opérations bien combinées & des placemens avantageux, même à fonds perdu (comme, par exemple, celui des 30 filles de Geneve) en convertissant ensuite les rentes en capitaux, les exécuteurs testamentaires pourroient accélérer considérablement l'exécution des dispositions bienfaisantes du testateur.

Le placement de trois mois en trois mois, usité dans quelques places de commerce, pourroit aussi contribuer à accélérer cette exécution, mais foiblement, ce placement ne donnant au lieu de 5 pour $\frac{o}{o}$, qu'un peu moins de 5 & $\frac{1}{11}$ pour $\frac{o}{o}$.

(N°. 2.)

TABLE du produit de chaque ſomme de 100 liv., léguée par le Teſtateur, avec les intérêts accumulés depuis cent ans juſqu'à cinq cents ans.

Il eſt prouvé, par la Table précédente, qu'une ſomme de 100 livres, avec les intérêts à cinq pour cent, accumulés pendant cent ans, donne 13136 liv. 17 ſ. En ſuivant la même progreſſion, & en multipliant cette ſomme de ſiecle en ſiecle, par $131\frac{737}{2000}$, on trouvera les ſommes ſuivantes:

	liv.	ſ.	d.
1°. Produit de cent liv. avec les intérêts accumulés pendant cent ans	13,136	17	
2°. Produit de cent liv. avec les intérêts de deux cents ans .	1,725,768	5	6
3°. Produit de cent liv. avec les intérêts de trois cents ans. .	226,711,589	12	6
4°. Produit de cent liv. avec les intérêts de quatre cents ans .	29,782,761,461	13	
5°. Produit de cent liv. avec les intérêts de cinq cents ans. .	3,912,516,739,074	15	3

(N°. 3.)

TABLE de l'emploi de la premiere ſomme, montant à 13136 livres 17 ſous.

	liv.	ſ.
Un prix de.	4000	
Trois acceſſit de 600 livres.	1800	
Edition du diſcours couronné & de l'extrait des trois autres, tirés à 50 mille exemplaires.	7336	17
TOTAL. . .	13136	17

(N°. 4.)

TABLE de l'emploi de la ſeconde ſomme, montant à 1,725,768 livres 5 ſous 6 den.

	liv.	ſ.	den
Fondation de quatre-vingt prix de mille livres chacun.	1,600,000		
Rompu réſervé pour les faux frais des exécuteurs teſtamentaires. .	125,768	5	6
TOTAL. . .	1,725,768	5	6

(N°. 5.)

TABLE de l'emploi de la troiſieme ſomme, montant à 226,711,589 liv. 12 ſ. 6 den.

	liv.	liv.	ſ.	den.
Cinq cent caiſſes patriotiques de prêt gratuit.		196,000,000		
Emplacemens & bâtimens de douze Muſées, à 500,000 liv. chacun. . .	6,000,000			
Fonds de chaque rente de 100,000 liv. pour chaque Muſée.	24,000,000	30,000,000		
Rompu réſervé pour les faux frais des exécuteurs teſtamentaires.		711,589	12	6
TOTAL.		226,711,589	12	6

Pendant les trois années employées à bâtir les Muſées, leurs rentes de cent mille livres ſeront miſes en réſerve pour former la bibliotheque, les deux cabinets, faire l'acquiſition des voitures, des chevaux & de tous les meubles du Muſée.

Enſuite leurs revenus pourront être employés ainſi :

	liv.
Dépenſe de la table pour les quarante membres du Muſée, les ſix ſecretaires, le deſſinateur, le graveur, & tous les domeſtiques, cochers, cuiſiniers, jardiniers, &c. .	50,000
Appointemens des ſecretaires, du deſſinateur, du graveur, & gages des domeſtiques.	12,000
Dépenſes de l'écurie & des voitures.	10,000
Bibliotheque & cabinets.	10,000
Entretien des bâtimens & des meubles.	8,000
Impreſſions & dépenſes imprévues.	10,000
TOTAL.	100,000

(N°. 6.)

TABLE de l'emploi de la quatrieme ſomme, montant à 29,782,761,461 liv. 13 ſous.

BATIR CENT VILLES DE 150,000 AMES CHACUNE.

POUR que ces villes ſoient ſaines & commodes, il conviendra de conſacrer à chacune un terrein circulaire d'une grande lieue de diametre. Un terrein ſemblable eſt de ſix mille arpens, qu'on peut évaluer au plus haut à mille livres l'arpent.

A en juger par les villes qui exiſtent, il ne faudroit, pour loger 150 mille habitans, que quatre à cinq mille maiſons; mais il ne convient point pour la ſanté des hommes, qu'ils ſoient entaſſés en ſi peu d'eſpace. Je ſuppoſe donc, chacune de ces villes de 7500 maiſons, qui coûteront à bâtir l'une dans l'autre 35,000 livres.

Chaque ville coûtera :

	livres.
Six mille arpens de terrein à 1000 livres. . .	6,000,000
Sept mille cinq cent maiſons, à 35 mille livres chacune.	262,500,000
Bâtimens publics, hôtels-de-ville, ponts, égliſes, &c.	29,000,000
TOTAL.	297,500,000

	liv.	ſ.
Cette ſomme, multipliée par cent, donne. .	29,750,000,000	
Rompu deſtiné aux faux frais des exécuteurs teſtamentaires.	32,761,461	13
TOTAL.	29,782,761,461	13

(N°. 7.)

TABLE de l'emploi de la cinquième ſomme, montant à 3,912,516,739,074 l. 15 ſ. 3 d.

Dette nationale de la France.	6	milliards.
——— De l'Angleterre.	12	
Fonds d'une rente de quinze cent mille livres à partager entre les puiſſances pacifiques de l'Europe. . . .	30	
Rente ſemblable pour toutes les puiſſances de l'univers.	100	
Abolition des loteries..	1	
Extinction des charges inutiles. . .	1	
Suppreſſion de la vénalité des charges importantes.	1	
	1	
Domaine à offrir à Sa Majeſté . . .	1	
Fonds à employer en rentes & penſions.	2	
Accroiſſement des portions congrues.	1	
Rentes des enfans au deſſous de trois ans.	2	
Fondation de cinq cent mille bénéfices ruraux.	4	
Affranchiſſement des vaſſaux.	2	
Fondations de maiſons d'éducation pour le peuple.	6	
Maiſons de travail.	20	
Aſyles pour les filles repenties. .	1	
Hoſpices des anges.	2	
Statues, buſtes & honneurs publics. .	1	
Maiſons de ſanté.	10	
TOTAL des ſommes deſtinées. .	203	

	liv.	ſ.	den.
Sommes ſans deſtination. 3,709,516,739,074	15	3	
TOTAL. 3,912,516,739,074	15	3	